

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5590**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Concepteur en aménagement et en design d'espace

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut création, réalisation, étude en aménagement et design (CREAD) Modalités d'élaboration de références : Directrice Cread + président du jury (professionnel)	Directeur du CREAD

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification exerce un métier lié à l'architecture et à la transformation des structures et des volumes intérieurs des lieux privés ou publics : habitations et/ou commerces. Il conçoit et élabore un projet en adéquation avec les attentes du client. Il propose un concept décoratif et établit un cahier des charges précis respectant les exigences du client.

Le titulaire de la certification exerce les activités principales suivantes :

**CONCEPTEUR :** Il met sa créativité au service des attentes de ses clients et varie ses propositions en fonction des contraintes esthétiques, financières et techniques.

**AGENCEUR :** Il étudie un agencement qu'il concrétise en dressant des plans techniques nécessaires pour l'exécution des travaux.

**GRAPHISTE :** Il élabore les documents présentant ses choix, des perspectives réalistes, carnets de détails, avant projet sommaire (main ou infographie) afin d'établir des images visuelles pour une meilleure compréhension du maître d'ouvrage (client).

**BATISSEUR :** Il maîtrise les connaissances des matériaux, leur propriété, leur mise en œuvre dans le bâtiment et les réglementations en vigueur afin d'intégrer dans son travail les contraintes techniques, réglementaires et budgétaires.

Pour les bâtiments d'habitation des particuliers, il rédige les permis de construire dans la limite d'une habitation de 170 m<sup>2</sup> habitables.

Pour l'agencement de lieux publics, il rédige :

- Les déclarations de travaux auprès des services publics (mairie, architectes des bâtiments de France)
- Les fiches de sécurité incendie, d'hygiène et d'accessibilité aux handicapés.

**GESTIONNAIRE :** Il gère un budget (l'enveloppe budgétaire imposée par le client).

**COORDINATEUR :** Il sait gérer les corps de métiers sur un chantier afin de contrôler la bonne exécution des travaux. Il est le coordinateur nécessaire entre le maître d'ouvrage et les entreprises afin de mener son projet à son terme.

Après quelques années d'expérience professionnelles au sein d'un cabinet, en tant que salarié, le titulaire de la certification peut exercer en indépendant, créer, ou reprendre une entreprise.

-Compétences commerciales et relationnelles \* communication aisée, qualité d'écoute, réponses adaptées aux clients et à leur besoin

- Compétences techniques :

\* maîtrise de la technologie des matériaux et des bâtiments

\* maîtrise des techniques de tracés de plans nécessaires à l'exécution de l'ouvrage,

\* maîtrise des méthodes de rédaction des dossiers des clauses techniques et particulières (liste des ouvrages et des matériaux)

- Compétences artistiques et culturelles :

\* connaissance des styles décoratifs, du mobilier et de l'architecture des différentes époques,

\* maîtrise des techniques de réalisation des croquis rapides illustrant auprès du maître d'ouvrage son concept, ses idées.

- Compétences infographiques :

\* maîtrise des outils informatiques afin de réaliser les plans, les coupes, les élévations, les vues perspectives en deux et trois dimensions.

(CAO/DAO)

-Compétences commerciales:

\*analyse et compréhension du cahier des charges

\*être à l'écoute du client

\*argumenter son concept.

\*coordonner les entreprises pour les chantiers.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets d'architecte et/ou d'architecte d'intérieur et/ou décorateur Magasins de cuisine, salle de bains, sanitaires.

Entreprises spécialisées dans un domaine technique.

Architecte d'intérieur. Designer, designer mobilier.

Concepteur éclairagiste.

Cuisiniste.

Baniste .

Economiste, Maître d'œuvre.

Décorateur vendeur dans un show room de mobiliers haut gamme.

Scénographe décorateur.

Dessinateur, projeteur infographiste Cao dao.

(assistant, collaborateur, associé dans un cabinet d'architecture, d'architecture intérieur ,bureau d'étude ,ou profession libérale )

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 6 blocs de compétence liée aux activités : Concepteur, Agenceur, Graphiste, Bâtitseur, Gestionnaire, Coordinateur.

1. Pour les personnes issues de la formation : la certification est globale.

Forme des évaluations :

- Un projet d'architecture intérieure réalisé en fin d'étude composé d'une étude concept, d'une étude esthétique et une étude technique du volume architectural d'un ERP (établissement recevant du public).

- Un projet artistique et culturel : Dossier de création d'ambiance de l'Antiquité jusqu'au XXIème siècle est validé en fin d'étude.

2. Pour les personnes en VAE :

- Un dossier d'architecture intérieur esthétique et technique .

- Un dossier culturel.

### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Professionnel architecte d'intérieur Tous les membres sont des professionnels du secteur d'activité
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : Professionnel architecte d'intérieur 3 professionnels extérieurs à l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur'. Observations : Titre délivré par l'Ecole d'enseignement technique privée TORRIJOS. Homologation pour deux ans.

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Titre anciennement délivré par l'Ecole Torrijos (Lyon)

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2007.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 16 janvier 2008 publié au Journal Officiel du 24 janvier 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 24 janvier 2008, jusqu'au 24 janvier 2010.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

25 à 30 certifiés par an

[www.cread.fr](http://www.cread.fr)

### Autres sources d'information :

[www.cread.fr](http://www.cread.fr)

### Lieu(x) de certification :

INSTITUT CREAD Siège social

11, rue Henri IV

69002 LYON

1, place Carnot

69002 LYON

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT CREAD Siège social

11, rue Henri IV

69002 LYON

1, place Carnot

69002 LYON

### Historique de la certification :

Jusqu'en 1996, ce titre était délivré par l'Ecole Torrijos sous l'intitulé "Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur"

**Certification précédente :** [Technicien supérieur en aménagement intérieur](#)

**Certification suivante :** [Architecte d'intérieur](#)